



---

**CONSEIL  
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2016 - N° 271 -**

---



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 18 janvier 2016

## MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRÉSENTES

### Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès **FICHARD-CARROLL**

Pascale **GALL-BORRUT**

Michelle **JOAB**

Joulia **LARIONOVA**

Emmanuel **LE CLEZIO**

Maurizio **NOBILI**

Valérie **ROLLAND**

Michel **VIGNES**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X (arrivée à 9h15)	
	Géneviève DEGOLS
X	
X	
X	

### Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin **IN**

Georges **LUTFALLA**

	Maurizio NOBILI

### Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam **ALI**

Geneviève **DEGOLS**

Anna-Sophie **FISTON-LAVIER**

Éric **IMBERT**

Frédéric **LEMOIGNO**

Alban **MANCHERON**

Férial **TERKI**

Constantin **VERNICOS**

X	
X	
X	
X	
X	
X (arrivée à 9h45)	

### Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille **MARTINAND-MARI**

Mylène **OGLIASTRO**

X	

**Collège C : USAGERS**

Timothée MARTINOD

Pierre GANAULT (suppléant)

Fanny PATRAS

Clémentine COLOMER (suppléant)

Vincent PONS

Jonathan LEPINE (suppléant)

Justine RIVERS-MOORE

Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)

Pierre VAN-ISEGHEM

Tony RUBIO (suppléant)

Audrey DERAINE

Sarah TAALLAH (suppléant)

Maurizio TOFT

Roy CHAYEB (suppléant)

Tarama NASSER

Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

## COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges BOUBY

Dalila HAMMAR

Christine LAROUI

Thierry VINDOLET

	Thierry VINDOLET
X	

**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**  
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSÉ**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Françoise BONS
	Christelle JOURNET

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Eric IMBERT
	Frédéric LEMOIGNO
	Valérie ROLLAND

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 22 membres présents ou représentés**

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :*

*Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

**Invités permanents présents :**

**- Directeur(trice)s adjoint(e)s**

Geneviève **DEGOLS**

Alain **HOFFMANN**

Maurizio **NOBILI**

Olivier **THALER**

**- Directeurs de département**

Adam **ALI** (BE)

Thierry **BRETAGNON** (Physique)

Christophe **DONY** (Informatique)- arrivée à 9h45

Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)

Stephan **GASCA** (DDL)

Hervé **JOURDE** (DESTEMM)- arrivée à 9h40

**- Chefs de service**

Corinne **FERNANDEZ** (Relations Internationales)

Caroline **FRISOU** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable Administratif)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Gestion des Moyens)

**- Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 7 décembre 2016**, à 8 heures 50, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -.

**M. HALBOUT** observe que les conseillers arrivent plus tardivement ... de ce fait, les séances débutent avec un décalage de plus en plus important ... Toutefois, **M. HALBOUT** démarre celle de ce jour, en espérant que cela fasse notamment arriver les Directeurs de Département, qu'il avait tout particulièrement conviés pour la présentation des projets pédagogiques.

**M. HALBOUT** ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Approbation du procès-verbal n° 270,*
3. *Point sur les campagnes d'emplois,*
4. *Point sur le budget 2017,*
5. *Projets pédagogiques 2017,*
6. *Vie institutionnelle,*
7. *Vie du campus,*
8. *Questions diverses.*

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au premier point de l'ordre du jour.

## 1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

### a- Projet - Pôle Science

**M. HALBOUT** informe l'auditoire que ce premier point d'actualité concerne le Pôle Sciences que notre composante développe actuellement au sein du collège Simone Veil, anciennement nommé collège Las Cazes.

**M. HALBOUT** souhaite effectuer un focus sur cette opération.

**M. HALBOUT** rappelle que cet établissement a souffert d'une mauvaise image durant les années précédentes. Cependant, existent au sein de ce collège des équipes pédagogiques très motivées ainsi que des élèves qui ne sont « *ni plus méchants, ni plus violents qu'ailleurs et désireux de travailler dans de bonnes conditions !* »

**M. HALBOUT** souligne qu'initialement certains enseignants de la composante avaient appelé l'attention de la Direction à ce sujet, notamment **M. NOELL**, travaillant sur le projet « Univerlacité ».

**M. HALBOUT** précise qu'à la demande de l'équipe pédagogique, la Faculté des Sciences de Montpellier a décidé de soutenir, depuis quelques mois, la constitution de ce Pôle.

**M. HALBOUT** indique que la Faculté des Sciences, accompagnée par une équipe de « *pionniers* » - parmi laquelle **M. SABY** et **M. CHENAUD** -, apporte son soutien aux enseignants exerçant au sein de ce collège. Ainsi, une fois par semaine, les élèves sont pris en charge et développent un projet scientifique en plus de l'étude du programme « *classique* ».

**M. HALBOUT** signale qu'au départ ce projet portait sur une étude relative aux ruches et à la production de miel. Un aspect plus scientifique a ensuite été apporté via la modélisation et les réalisations que peuvent effectuer les abeilles dans le monde du vivant en général. Des capteurs ont été installés et les abeilles ont été recensées. Ce projet permet aux élèves de mettre en pratique des compétences à la fois disciplinaires - Mathématiques, Physique ... - et technologiques.

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que l'idée est de créer, à terme, des classes aménagées Sciences. Au demeurant, il s'agit d'un dispositif qui n'existe pas encore au niveau national.

Pour **M. HALBOUT**, cela permet d'apporter un peu de « renouveau » au collège Simone Veil. Cet établissement comptait ces dernières années environ 80% d'enfants d'origine marocaine. En faisant émerger ce pôle de qualité, la Faculté des Sciences espère maintenir, au sein de ce collège, des populations qui jusqu'à présent désiraient le quitter pour partir dans le « privé sous contrat » ou dans d'autres établissements par des jeux d'options ou de dérogations.

Pour **M. IMBERT**, il faudrait supprimer le privé et les options !

**M. HALBOUT** explique que dans ce cas précis, il s'agit de créer des enseignements plus ciblés. En parallèle de ce projet, le collège a créé des classes à horaires aménagés pour développer les activités sportives et artistiques, notamment autour du théâtre.

**M. HALBOUT** souligne que le premier retour des parents est extrêmement positif et ce, quelle que soit l'origine et la culture des familles.

**M. HALBOUT** rappelle que le point de départ de ces actions a été le mouvement des mamans du quartier « *Petit Bar* » qui s'insurgeaient de la stigmatisation du collège.

Pour **M. HALBOUT**, l'implication de la Faculté des Sciences au sein de cet établissement fait partie intégrante de ses missions. Il est important que l'UFR puisse s'impliquer dans des quartiers qui n'ont pas l'habitude « de voir des universitaires. » Il espère qu'un grand nombre de ces élèves continueront leurs études en sciences.

**M. HALBOUT** indique que perdure en France un manque d'ingénieurs, de professeurs de Mathématiques et de scientifiques en général.

**M. THALER** note que tous les scientifiques sont donc concernés.

**M. THALER** souligne que les résultats de l'enquête internationale PISA - programme international pour le suivi des acquis des élèves - de l'ONU, relative à l'acquisition des compétences à l'âge de quinze ans, ont été publiés le 6 décembre dernier.

**M. THALER** remarque que les résultats de la France sont mauvais, comme ils l'étaient déjà il y a cinq ans, notamment concernant l'égalité des chances.

**M. THALER** explique qu'il ressort de ces résultats que la France fait partie des pays d'Europe où l'empreinte de la classe sociale est la plus forte en termes de réussite.

**M. THALER** ajoute que le décrochage des élèves des classes défavorisées se mesure au niveau des collèges alors que celui-ci est relativement contenu à l'école.

**M. THALER** est très heureux qu'un focus sur le collège de Las Cazes soit réalisé car celui-ci est un établissement symbolique en termes de clivages sociaux. Cela fait environ cinq ans que la Faculté des Sciences travaille avec ce collège : il serait peut-être intéressant de se fixer des objectifs avec des indicateurs qui permettraient de communiquer sur les évolutions attendues.

Pour **M. THALER**, l'idée n'est pas de communiquer seulement sur ce que fait la composante mais aussi sur les résultats à venir.

**M. ALI** note qu'au-delà des enseignements, il faut arriver à perpétuer l'aspect scientifique. Ce qui est problématique dans ces quartiers est de pérenniser des professeurs sur leur poste ... Ces derniers s'épuisent très rapidement !

Pour **M. THALER**, le taux de « *pérital* » - c'est-à-dire la durée sur laquelle un enseignant reste sur son premier poste - est un indicateur objectif et pourrait être un enjeu de cette convention, où la Faculté poserait l'intention de faire évoluer ce dernier.

Pour **M. THALER**, si l'Université peut faciliter cet enseignement dispensé en collège, l'enseignant peut mieux travailler car il est valorisé dans les instances universitaires.

Pour **M. ALI**, cela doit passer par le Rectorat d'Académie : s'il existe une volonté pour que l'Université travaille au sein de ces collèges et dispose d'interactions fortes, cela suppose qu'il y ait un partenariat avec les services académiques en la matière. On pourrait, par exemple, étudier comment l'action « *Univerlasité* » pourrait être élargie à une plus grande échelle sur des objectifs réalisables, et les évaluer à l'aide d'indicateurs ...

**M. ALI** déduit que cela implique un projet porté à l'échelle de l'Etablissement en coordination avec le Rectorat et ce, afin de pouvoir « *aller dans le bon sens* ». Cela fait également partie des missions des enseignants chercheurs.

Pour **M. THALER**, cette convention est une réelle opportunité !

**M. ALI** acquiesce et ajoute qu'il convient d'être ambitieux et pragmatique sur les objectifs pouvant être réalisés.

**M. HALBOUT** explique que la Faculté des Sciences de Montpellier souhaite revendiquer, au niveau national, la création de dispositifs comme ceux qui existent pour les classes à horaires aménagés en Sport ou Musique. Une fois que ces derniers sont créés, il est plus facile de fixer les équipes pédagogiques. Aujourd'hui, la Faculté suit celles qui ont un projet ponctuel. Or, si des dispositifs comme les classes de langues sont institués, cela permettra de créer de la mixité.

**M. HALBOUT** précise que, pour les Sciences, cela ne se fait pas alors-même qu'il existe un besoin de pérennité de ce dispositif.

**M. HALBOUT** regrette que la France soit un pays qui manque de scientifiques, notamment de mathématiciens ...

**M. HALBOUT** défend cette discipline car, aujourd'hui, le fait que les Mathématiques soient utilisées comme un outil de sélection au collège et au lycée et non comme un savoir que l'on acquiert et que l'on développe dans le cadre d'une pratique scientifique est véritablement dommageable.

**M. HALBOUT** précise que la Faculté des Sciences milite là-dessus et a profité de la visite de la ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au collège Simone Veil, la semaine dernière, « *pour faire passer ce message* ».

Pour **M. ALI**, il faut aider les élèves de ces collèges à ce projeter vers les métiers qu'ils souhaitent exercer plus tard.

**M. THALER** revient sur les indicateurs : ces derniers peuvent également porter sur l'orientation.

**M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

#### b- Séminaire Lycées-Universités

**M. HALBOUT** revient sur le séminaire Lycées-Universités qui s'est déroulé le mercredi 23 novembre dernier.

**M. HALBOUT** fait part aux conseillers des retours sur cet évènement ; ces derniers étant plutôt mitigés, notamment dans la forme. Ainsi, l'intervention filmée de Madame le Recteur n'était pas forcément utile et la conférence qui a suivi n'a pas suscité de profond enthousiasme ...

**M. HALBOUT** explique qu'il s'agit du ressenti global de la Direction de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** note que l'objectif initial était d'échanger en mettant autour de la table des enseignants de lycées, des inspecteurs et des universitaires pour appréhender les nouveaux programmes et la transition Lycée/Universités.

**M. HALBOUT** indique que des ateliers disciplinaires ont été organisés. La Faculté des Sciences était essentiellement concernée par quatre d'entre eux :

- Math/Info,
- Chimie/Physique,
- SVT,
- Technologie - qui englobait la Technologie telle qu'on la pratique au sein de la Faculté des Sciences - en EEA, Mécanique, ... - et la Technologie au sens large.

**M. HALBOUT** souligne qu'au sein de l'atelier « *L'histoire et les relations entre les enseignants de lycées et d'universités* », les choses ne se sont pas passées de la même manière.

**M. HALBOUT** prend l'exemple des Mathématiques où les enseignants peuvent se retrouver depuis longtemps, notamment au sein des IREM, dans des ateliers. Au sein des autres groupes de travail, il y avait parfois une sorte de « *chape de plomb* » lors des discussions sur les nouveaux programmes, notamment en Technologie.

**M. HALBOUT** explique qu'il lui a été rapporté que les inspecteurs étaient présents dans ces groupes pour défendre les nouveaux programmes : selon eux, « *le contenu était forcément pertinent et adapté à une poursuite en Université ...* »

Toutefois, pour **M. HALBOUT**, cette journée a permis d'initier le dialogue et sera peut-être l'occasion de développer au sein du DESCIRE de nouveaux lieux d'échanges entre les professeurs du secondaire et les universitaires afin de réfléchir aux apprentissages et à la transition Lycée/Université.

**M. LEMOIGNO** ne souhaite pas revenir sur la forme de l'évènement. Néanmoins, il trouve que cela témoigne du fonctionnement de l'enseignement dans le secondaire.

**M. LEMOIGNO** revient sur l'enquête PISA publiée récemment. Les interventions faites par les professeurs de Mathématiques de Versailles ont été relatées aux inspecteurs présents lors des ateliers. A la question « *Qui cherchez-vous à former au lycée ?* », les inspecteurs ont répondu « *Un citoyen disposant d'une connaissance des Sciences et étant capable de réfléchir.* ».

Pour **M. LEMOIGNO**, ce n'est pas ce dont ont besoin les universitaires et le pays ! De plus, malgré cette volonté de former des personnes sachant réfléchir, lorsqu'on considère les étudiants arrivant en L1 ... on se rend vite compte qu'ils ne savent pas le faire davantage qu'avant ! Ces derniers sont très formatés comme le sont les enseignements en lycée.

**M. LEMOIGNO** trouve cela très douloureux de constater que les professeurs du secondaire ne disposent d'aucune marge de manœuvre ... « *On leur donne un programme en leur disant de faire de la pédagogie !* »

**M. LEMOIGNO** note que les étudiants sont par exemple incapables de se servir d'une calculatrice ... Il veut bien croire que ces derniers soient un peu plus « *éclairés* » mais, ils demeurent malgré tout quasi « *inutilisables* » pour les enseignants-chercheurs ...

**M. ALI** relève le terme « *inutilisables* ».

**M. LEMOIGNO** explique davantage son propos : ces étudiants ne sont pas pleinement opérationnels car il faut leur apprendre à se servir d'une calculatrice. De ce fait, il est impossible de travailler dans de bonnes conditions.

Selon **M. LEMOIGNO** les enseignants du secondaire sont encore plus à plaindre : ces derniers savent tout cela mais ne peuvent rien faire !

**M. HALBOUT** ne souhaite pas revenir sur la forme de ce séminaire. En revanche, il désire intervenir sur le fond et répéter quelque chose qu'il a déjà relayé en réunion de Direction. Le matin même où les résultats concernant le mauvais niveau en Mathématiques des élèves ont été publiés, Serge HAROCHE, prix Nobel de physique était interrogé pour l'anniversaire de l'émission « *La tête au carré* » sur France Inter - émission valorisant les Sciences en général - : il confirmait que l'on dispensait aujourd'hui aux élèves des lycées une culture scientifique « *journalistique* ».

**M. HALBOUT** souligne qu'il est demandé aux élèves d'être capables de parler du boson de HIGGS alors qu'ils ne savent pas modéliser le mouvement d'une balle lancée en l'air ...

**M. HALBOUT** se demande si ces « *sciences journalistiques* » n'ont pas été enseignées au détriment du reste.

Pour **M. HALBOUT**, cela est embêtant car lorsque les étudiants sont inscrits en première année au sein de la Faculté des Sciences, ils ne savent pas raisonner, modéliser ou utiliser les outils de calcul.

Pour **M. HALBOUT**, la question qu'il faut se poser est celle de la formation des futurs enseignants ...

**M. HALBOUT** rappelle qu'il y a actuellement une pénurie de professeurs de Mathématiques et que le CAPES est devenu un examen au sein duquel il y a davantage de places au concours que de candidats. Ces derniers ont déjà des problèmes à construire un raisonnement juste ... et comme il n'y en a pas assez ..., **M. HALBOUT** s'interroge sur les modalités de recrutement. Quels sont les professeurs contractuels qui seront employés et quel message véhiculeront-ils aux futurs lycéens ?

**M. HALBOUT** se demande si cela est pertinent à un moment où l'on diminue l'emploi public ... il demeure très pessimiste !

**M. FILHOL** souhaite apporter une précision concernant le CAPES de Mathématiques.

**M. FILHOL** souligne que les candidats au CAPES de Chimie sont également admissibles à celui de Mathématiques ... sans même avoir été préparés !

**M. FILHOL** trouve cela ridicule et incroyable !

Pour **M. VIGNES**, les propos tenus par **M. HALBOUT** sont également valables en Biologie.

**M. VIGNES** s'interroge : « *Quelles démarche les universitaires devraient-ils avoir sur les programmes enseignés dans les collèges et lycées ?* »

Pour **M. VIGNES**, il est intéressant de constater mais il conviendrait aussi de trouver une solution.

**M. HALBOUT** entend porter ce débat pour cette raison précise.

**M. FILHOL** note que la plupart des étudiants ne connaissent pas le programme du primaire ...

En termes d'action, **M. THALER** pense qu'il serait intéressant de diffuser l'enquête réalisée par **M. LEMOIGNO** relative à l'analyse du niveau des primo entrants. Certes, « *les résultats ne sont pas bons* », mais il serait utile de les communiquer. Peut-être que ces enquêtes nous permettraient de créer un « *buzz* » en les adressant aux lycées, en les partageant sur les réseaux des lycéens,...

**M. THALER** entend les échanges entre les conseillers et note qu'il s'agit d'un « *dialogue de sourds* » ...

**M. THALER** résume les échanges : le rectorat d'Académie fait venir ses inspecteurs au séminaire pour dire que tout va bien ! En contrepartie, la Faculté des Sciences indique que cette nouvelle formule n'est « *pas mal* » mais, s'opère au détriment des savoirs scientifiques ...

Pour **M. THALER**, tout le monde à raison mais si la culture scientifique doit se faire au détriment de la Science alors la culture ne sert à rien ...

Pour **M. THALER**, les nouveaux étudiants sont « *cultivés* » mais ne sont pas des scientifiques : les enseignants chercheurs de la Faculté le mesurent dès la première année. Or, nous avons besoin de jeunes dotés de bases scientifiques pour qu'ils puissent poursuivre leurs études dans de bonnes conditions.

**M. THALER** note qu'il ne faut pas continuer ce « *dialogue de sourds* » et qu'il est important de sauvegarder la science.

**M. FILHOL** pense que si un étudiant ne sait pas diviser un résultat pas deux, le problème se posera lors de sa poursuite d'étude.

Pour **M. LEMOIGNO**, tout le monde opère le même constat : les enseignants et les syndicats du secondaire se trouvent face à un ministère !

Pour **M. THALER**, il faut sortir de ce pouvoir des enseignants et prendre à partie les élèves.

**M. THALER** explique que cela ne fait pas rire les étudiants de première année originaires d'un Bac S de se prendre des mauvaises notes aux partiels. Certains sont même surpris car ils ne savaient pas qu'ils n'avaient pas le niveau.

Pour **M. THALER**, il s'agit d'un jeu de tartuffe !

Selon **M. HALBOUT**, il convient d'avancer en créant des structures de dialogue à notre niveau et en opérant un lobbying à une autre échelle.

**M. HALBOUT** précise qu'il y a deux niveaux sur lesquels la Faculté des Sciences doit travailler :

- localement : élargir le spectre d'action du DESCIRE. Il y a des disciplines qui se sentent moins concernées ou qui n'ont pas été au centre des discussions du séminaire lycées-Universités. De ce fait, il faut que ce Département intègre l'ensemble des disciplines ;
- nationalement : un travail de sensibilisation doit s'opérer au niveau de la CDUS. Toutes les Conférences disciplinaires de Doyens scientifiques et autres devraient effectuer ces remontées.

Pour **M. HALBOUT** il y a deux leviers : d'une part, la CDUS doit opérer un lobbying universitaire défendant les attentes de la Faculté des Sciences et d'autre part, il convient de diffuser et d'informer localement sur « *notre manière de travailler* ».

**M. ALI** pense qu'il faut communiquer là-dessus avec les bons mots. Il convient de présenter les choses telles qu'elles sont et rappeler qu'il existe un véritable problème social !

Pour **M. ALI**, le constat est là. Il ne s'agit pas de parler des grandes Ecoles mais, simplement des bases que l'Université demande. La population doit être sensibilisée à ce sujet. « *On a beau dialoguer avec le rectorat, ils agissent en appliquant leurs directives, tout est formaté ...* »

Pour **M. FLHOL**, les décisions se prennent au niveau de la Tutelle et les experts pédagogiques qui ont la main sur les programmes n'écoutent pas l'extérieur !

**M. FILHOL** s'interroge « *Que doit-on faire pour dire que le système ne fonctionne pas depuis quinze ans et que nous allons vers une catastrophe ?* ».

Pour **M. FILHOL**, il appartient aux universitaires de faire remonter le constat que près de 80% des personnes échouent à l'Université.

**M. THALER** explique qu'il existe une relation de cause à effet entre d'un côté, l'échec massif sur lequel les médias communiquent d'une manière très forte et le niveau des lycéens sortant du baccalaureat. Ces derniers ne disposent pas d'une culture scientifique suffisante.

Selon **M. IMBERT**, il conviendrait de dire que la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier ne participera pas à ce séminaire si les ateliers de travail se réalisent en présence des inspecteurs ...

**M. IMBERT** approuve les propos de **M. LEMOIGNO** concernant les conditions d'organisation : la Faculté participe à condition que ...

Pour **M. HALBOUT**, il faudrait déjà que la Faculté soit associée à l'organisation ! « *Cela n'a pas été le cas ...* »

**M. IMBERT** précise que si les services académiques contactent à nouveau la Faculté des Sciences, il faudra le leur signifier.

**M. IMBERT** ne participera plus à ce séminaire.

**M. FILHOL** rappelle qu'il s'agit d'une structure hyper hiérarchique : « *les inspecteurs et leurs amis créent des cercles ! Rien ne changera !* »

**M. HALBOUT** a de l'expérience en Mathématiques. A partir du moment où est développée, dans le cadre de travail informel, une liaison ... les professeurs du secondaire viennent spontanément.

**M. THALER** confirme les propos de **M. HALBOUT**.

**M. FILHOL** demande à ce que le système change.

**M. FILHOL** ajoute que les enseignants du secondaire doivent toutefois respecter le programme.

**M. HALBOUT** insiste : « *par ce biais, l'attention de la hiérarchie est appelée !* »

**M. FILHOL** demande si des progrès ont eu lieu en dix ans.

**M. HALBOUT** lui répond que cela est le cas en Mathématiques.

**M. FILHOL** s'interroge quant à la nature de cette évolution.

**M. HALBOUT** cède la parole à **Mme BONS**.

**Mme BONS** participe au Conseil administration du CIC sur Nîmes : il est noté que l'équipe pédagogique estime ne pas être entendue par le rectorat d'Académie. Elle ne se sent absolument pas soutenue.

**M. FILHOL** s'interroge : « *Qui a fait remonter cette information ?* »

**Mme BONS** lui répond que ce sont les organisations syndicales, à l'occasion du Conseil d'administration.

**Mme BONS** trouve l'idée de l'auditoire appropriée.

**M. ALI** rappelle que la Faculté des Sciences a aussi pour mission « *d'alerter l'opinion publique* ». Il faut absolument communiquer sur ce constat d'échec. S'il n'y pas de diffusion de l'information, la composante ne sera pas entendue.

**M. ALI** imagine que l'Université communique également sur ce point, ce qui pourrait engendrer un « *effet boule de neige* ».

Pour **M. ALI**, l'opinion publique peut soutenir la Faculté des Sciences et relayer le fait que la formation dispensée en amont des études supérieures n'est pas à la hauteur de ce qui doit être fait.

**M. ALI** insiste : il convient de communiquer, l'Université doit dire que le niveau baisse continuellement !

**M. FILHOL** craint que l'Université ne « *se fâche* » avec le Rectorat de Montpellier en agissant ainsi mais en faisant cela, elle est dans son rôle !

**M. ALI** est prêt à partir « *en croisade* ».

**M. HALBOUT** reprend les propos de **Mme BONS**. Le soutien que l'on doit apporter doit s'opérer de manière continue. Le fait d'associer de manière hebdomadaire ou mensuelle les équipes pédagogiques et de se rendre dans les collèges comme Las Cazes, permet de venir en appui et de créer du lien.

Pour **M. THALER**, tout cela se tient !

Selon **M. FILHOL**, « *agir ainsi est comme mettre un pansement sur une hémorragie* ».

**M. HALBOUT** pressent que **M. FILHOL** « *souhaite faire la révolution mais avant cela, il faut accompagner les collègues* ! »

**M. HALBOUT** propose au Conseil d'avancer sur l'ordre du jour.

**M. FILHOL** explique que le Conseil souhaiterait que la population moyenne soit formée à un niveau scientifique correspondant à celui qu'elle avait il y a quinze ans ... **M. FILHOL** ne sait pas si l'on peut parler de « *révolution* ». Il ne demande pas à tripler les finances l'Education. Si nous étions à budget constant, nous pourrions déjà mieux organiser les objectifs pédagogiques à la sortie du lycée, de manière à ce que ces derniers soient plus utiles pour les étudiants désireux de réussir dans l'Enseignement supérieur.

**M. FILHOL** le répète : « *c'est juste cela que sollicite le Conseil* ». Peut-être est-ce révolutionnaire ? Cependant, il n'est pas exigé que la Faculté des Sciences dispose des moyens de Singapour ... L'Université veut juste arrêter de perdre quatre ou cinq places dans les classements internationaux tous les quatre ans.

Pour **M. FILHOL**, « *la pente est forte ... Nous allons tout droit vers l'apocalypse !* »

Pour **M. FILHOL**, tout le monde est d'accord ... à présent, il faut faire quelque chose !

**M. HALBOUT** rappelle que ce Conseil est responsable de la politique pédagogique menée à la Faculté des Sciences ...

**M. FILHOL** approuve ces propos. Mettre des moyens serait peut-être d'être un « *thermomètre* » sur la situation. « *La Faculté n'a pas d'affiliation politique et se fiche que ce soit la droite ou la gauche qui gouverne.* » La Faculté n'est pas syndiquée : elle veut juste que ses étudiants réussissent !

**M. VINDOLET** et **Mme JOAB** font observer que des organisations syndicales sont représentées au sein de ce Conseil ...

**M. HALBOUT** entend la colère de **M. FILHOL** et pense que « *mettre du mieux* » correspond à mettre des moyens ...

Pour **M. HALBOUT**, s'il y a moins de fonctionnaires - et notamment d'enseignants -, il y aura forcément moins de moyens pour faire passer les messages.

Pour **M. ALI**, il est donc important de communiquer à ce sujet !

**M. HALBOUT** répond à **M. ALI** qu'il est possible de diffuser cette information mais il faut surtout se lancer dans des actions pérennes. Communiquer est une bonne chose ; **M. HALBOUT** propose donc aux conseillers de rédiger un communiqué !

**M. HALBOUT** insiste : la Faculté doit soutenir les équipes pédagogiques en lycée sur le long terme.

**M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

**c- Prochain Conseil - mercredi 18 janvier 2016 -.**

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 18 janvier 2016, à 8 h 30 - la salle sera communiquée ultérieurement -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n°271,
3. Vote des projets pédagogiques 2017,
4. Lancement de la campagne pour l'élection du Directeur de la Faculté des Sciences,
5. Vote de conventions,
6. Vie du campus - Bilan Festisciences, Journées Portes ouvertes...-
7. Questions diverses.

**M. HALBOUT** rappelle que si les conseillers souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mercredi 10 janvier et/ou en contactant directement, **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

**2. APPROBATION DU PV N°270 - 16 NOVEMBRE 2016**

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **M. DELAFOSSE** a donné procuration à **Mme BONS**,
- **Mme DURAO-CABECA** a donné procuration à **M. IMBERT**,
- **Mme HAMMAR** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **M. IN** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **Mme JOURNET**,
- **M. PECOUL** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **M. VIGOUROUX** a donné procuration à **Mme ROLLAND**.

**M. HALBOUT** remercie le travail de **Mmes FRISOU** et **GAUCERAND**, effectuant la rédaction de ce procès-verbal et celui de **M. GUEVELLOU** pour sa relecture attentive.

**M. HALBOUT** note l'absence des étudiants à cette séance, expliquant le faible nombre de personnes présentes ou représentées.

**Mme GAUCERAND** explique que ces derniers sont actuellement en révisions et risquent d'être également absents lors du prochain Conseil de janvier car ils seront en session d'examens.

**M. HALBOUT** demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler au sujet du procès-verbal.

En l'absence d'observation, **M. HALBOUT** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 271 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 16 octobre 2016 -.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

Le PV n° 270 - Conseil du mercredi 16 novembre 2016 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil pour ce vote.

### 3. POINT SUR LES CAMPAGNES D'EMPLOIS

**M. HALBOUT** propose de débuter l'ordre du jour par un point relatif à la campagne d'emplois enseignants-chercheurs avant d'aborder ensuite le budget 2017.

Jusqu'au tout dernier moment, **M. HALBOUT** s'apprêtait à recevoir des modifications ...

**M. HALBOUT** rappelle qu'il a souhaité déplacer ce Conseil d'une semaine afin de pouvoir éventuellement réagir avant la tenue du dernier Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier qui se déroulera le lundi 12 décembre prochain.

Concernant ces deux points, **M. HALBOUT** annonce que toutes les demandes remontées lors du dernier Conseil ont été transmises et validées avec avis conforme dans les différentes instances de l'Université. De ce fait, il n'est pas nécessaire de revenir sur ce que l'auditoire a décidé.

#### a- Campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs 2017

**M. HALBOUT** rappelle les trois engagements pris avec d'autres composantes et votés lors du précédent Conseil :

- Opération conjointe avec la Faculté de Pharmacie : l'UFR de Pharmacie met à disposition le support de PR 85 n° 0287 qui sera restitué lors du départ de **Madame Chantal MENUT** en 2018-2019 et compensé par le prêt d'un ATER à temps plein sur le support MCF 0784 ;
- Opération conjointe avec Polytech Montpellier : ouverture sur Polytech Montpellier du poste PR 27 n° 1010 en contrepartie du rattachement d'un PR de cette composante à la Faculté des Sciences ;
- Opération conjointe avec l'IUT de Nîmes : la Faculté des Sciences met à disposition le support de PR 28 n° 0657 et qui sera restitué lors du départ de **Monsieur Salam CHARAR** - pour ouverture en section 64-65 « *métabolisme intégré* » - et compensé par le prêt d'un ATER.

**M. HALBOUT** ajoute, qu'il y a par ailleurs, d'autres engagements dans le cadre de cette même campagne :

- Suite à l'ouverture d'un poste de PR 67-68 en Biologie-Ecologie sur un profil « *évolution* » - sur le support ex **Vladimir LORMAN** -, la Physique récupérera un support de MCF pour ouverture d'un poste en section 28 sur un profil à l'interface avec la Biologie ;
- Le poste MCF n° 0786 - disponibilité de **Mme SPANINGS PIERROT** - sera utilisé pour l'affectation de **M. FRUTOS**,
- Pour les prochaines campagnes en Informatique, le recrutement d'un MCF sur le profil « *Images* » et la mutation d'un collègue venant de l'IUT de Béziers sur la thématique « *Génie logiciel* » sont envisagés en échange de l'ouverture d'un poste de MCF ex-Faculté des Sciences sur cette composante ;
- En cas de promotion d'un Maître de Conférences local sur le poste PR 28 ouvert sur l'IUT de Nîmes, le profil en cascade sera sollicité sur l'ICGM,
- Un poste de PR au 46.3 sera demandé au DESTEEM pour la campagne 2017-2018. Le chapeau viendra du Département Mathématiques car la communauté a bien compris la stratégie de tendre vers l'équilibre entre les ratios d'un Département à l'autre.

**M. HALBOUT** note que les élus du Conseil - qui sont pour certains élus dans d'autres instances de l'Université - ont constaté que ces demandes étaient bien remontées.

**b- Campagne d'emplois BIATS**

Concernant les campagnes BIATSS, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que les demandes ont également été relayées.

**M. HALBOUT** souligne qu'un poste de catégorie B était vacant au sein du Département DESTEEM et que sa publication a été gelée. Il sera donc mis à la mutation, a priori en catégorie C, afin de se donner la possibilité de récupérer éventuellement un agent inscrit en liste complémentaire, de la même manière que cela a été fait cette année.

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences à la ferme volonté d'accompagner ses personnels dans leur démarche de promotion.

De ce fait, **M. HALBOUT** incite tous les Directeurs de Département à encourager les agents administratifs et techniques à se présenter aux concours de niveau de la catégorie B ; la Faculté ayant les moyens de les stabiliser sur leur poste à un niveau supérieur.

**M. HALBOUT** insiste : ce poste de catégorie B au sein du DESTEEM n'est pas mis au concours car la Faculté des Sciences souhaite pouvoir promouvoir d'éventuels agents déjà lauréat d'un concours.

**M. JOURDE**, Directeur du Département DESTEEM, valide cette modalité concernant ce poste BIATS. Il ajoute par ailleurs, qu'un poste aux interfaces avait été envisagé dans le cadre de la campagne des enseignants chercheurs mais ce dernier n'apparaît pas dans la présentation de **M. HALBOUT**.

**M. HALBOUT** lui répond que celui-ci n'est pas inscrit dans les engagements 2017 qui ont été présentés mais qu'il figure dans les propositions prospectives et que ceci sera précisé dans le procès-verbal. Ce redéploiement correspond à un poste de Maître de Conférences qui viendra du Département des Mathématiques et sera publié aux interfaces avec le DESTEEM, lors du Départ de **M. MALGLOIRE**.

Toutefois, **M. HALBOUT** ne sait pas quand aura lieu le départ à la retraite de cet enseignant. Aussi, il ne peut donner une date précise.

De la même manière, **M. HALBOUT** ajoute qu'un départ à la retraite interviendra au sein du Département de Mathématiques avec une redirection vers un profil situé aux interfaces « Statistiques » et « Ecologie et Evolution ».

**M. HALBOUT** pense qu'il s'agira du départ à la retraite de **M. DUCHARME** ou d'un autre enseignant, par un jeu de « chaises musicales ».

**M. HALBOUT** note que le Département Mathématiques aura beaucoup contribué ...

**M. HALBOUT** insiste : ces deux engagements ont été pris par la Faculté des Sciences dans le cadre d'une politique pluriannuelle. A cela s'ajoute également :

- l'ouverture d'un poste de PR en Physique ouvert sur un vivier large et éventuellement local - même s'il ne s'agira pas d'un 46.3 - ;
- l'engagement d'ouvrir un poste aux interfaces « Capteurs » aux interfaces entre les thématiques Agro sciences et EEA.

**M. ALI** note qu'il y avait un engagement en Biologie Santé ...

**M. HALBOUT** précise qu'il s'agit du poste de PR en Bio-Stat ouvert cette année car il fait partie des priorités.

**M. HALBOUT** rappelle que des engagements pluriannuels ont été pris mais qu'il ne présente aujourd'hui que ceux de 2017.

**M. ALI** s'interroge : « *A partir de quand cette politique sera-t-elle affichée ?* »

**M. HALBOUT** lui répond qu'elle pourra l'être dès le début de la prochaine campagne mais qu'il convient de laisser des marges de manœuvres aux prochaines équipes de Direction...

Pour **M. HALBOUT**, ce Conseil de Faculté n'a pas vocation à « verrouiller » les prochaines campagnes d'emplois pour les quatre prochaines années : seules de grandes directions ont été prises.

**M. HALBOUT** rappelle que ces derniers doivent ensuite être affinés année après année.

Concernant le **DESTEEM**, **M. JOURDE** s'interroge sur les échéances.

**M. HALBOUT** ne peut répondre à cette question : tout dépendra du départ à la retraite de **M. MALGLOIRE**.

**M. HALBOUT** rappelle que, « *comme il s'agit d'une politique croisée* », il est possible de se faire prêter le poste avant.

De la même manière, **M. HALBOUT** ajoute que l'UFR de Pharmacie récupérera son support dès le départ à la retraite de **Mme MENUT**.

**M. HALBOUT** a mis à disposition des conseillers l'ensemble de ces engagements sur l'ENT.

**M. HALBOUT** rappelle le fonctionnement de la Faculté des Sciences de Montpellier : les Départements font remonter leurs besoins lors du Conseil de juin, permettant d'affiner les lettres de cadrage durant la période estivale ainsi que les demandes spécifiques.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

#### **4. POINT SUR LE BUDGET 2017**

De la même manière que précédemment, **M. HALBOUT** propose à l'assemblée d'effectuer un point de situation sur le budget 2017.

**M. HALBOUT** rappelle que, lors du précédent Conseil, le budget 2017 de la composante a été voté, sans véritablement connaître la dotation définitive de l'Université. Nonobstant, l'Etablissement a alloué à la Faculté ce qu'elle espérait !

**M. HALBOUT** remercie le Responsable administratif, **M. GUEVELLOU** et à travers lui, les équipes des services administratifs qui ont fait le nécessaire pour que les prévisions de ressources propres soient bien prises en compte. Il s'agit là, d'un véritable travail de fourmi, 1000 euros par 1000 euros ... Ce dernier implique aussi de convaincre l'Université que la Faculté aura besoin de ces recettes.

**M. HALBOUT** ajoute qu'un travail important a également été effectué pour obtenir une dotation correspondant aux besoins de la composante sur les grandes masses - fonctionnement et investissement - puisque la Faculté des Sciences a la possibilité de réaffecter ses ressources propres dans les masses correspondant à la trajectoire budgétaire et à la lettre de cadrage qu'elle a adoptée. Cela a donc pu être réalisé et il convient de le saluer !

**M. HALBOUT** précise que ce travail et cette dotation n'auraient pas pu être signifiés si la Faculté n'avait pas été en mesure de présenter un exercice 2016 - non encore finalisé - in fine, « *dans les clous* ». En termes de recettes, le taux d'exécution est égal à 100% et plus !

**M. HALBOUT** explique qu'il y a eu plus de recettes que prévu : de ce fait, la Faculté est sincère dans ses prévisions.

Au chapitre des dépenses, **M. HALBOUT** annonce que sur les masses d'investissement et de fonctionnement, le taux est de 99,99%.

**M. HALBOUT** note l'anticipation de tous les Départements d'enseignement et salue la gestion de leurs dépenses, montrant bien que « *d'un côté on ne dépasse pas les dépenses prévues, de l'autre il n'y a pas de reliquat* ».

Chaque année, **M. HALBOUT** remarque d'importantes incertitudes sur les dépenses de la masse salariale.

**M. HALBOUT** rappelle les deux nouveautés de cette année :

- l'application par l'Université de la fin de l'autorisation des reports : certains enseignants, qui avaient l'habitude de ne pas payer leurs heures complémentaires et reportaient leur excédents sur l'année d'après, ont sollicité le paiement de ces dernières cette année, créant par là-même, un surcroit de dépenses d'heures complémentaires.

- la Faculté a subi le « *contre coup* » de l'augmentation du point d'indice et de certaines mesures, dont la hausse des charges sur les heures complémentaires.

**M. HALBOUT** observe que, pourtant, la Faculté a réussi à anticiper et absorber ces deux pics.

**M. HALBOUT** souligne qu'il faudra néanmoins vérifier les règles comptables et déterminer les heures complémentaires - notamment les heures de vacations - qui seront prises en charge sur l'exercice 2016-2017. Toutefois, « *que cela soit dans le pire ou le meilleur*

des cas », la Faculté sera, au pire à l'équilibre, et au mieux pourra demander un report des reliquats de masses salariales sur l'exercice 2017 : si les vacations qui devaient être payées cette année sur l'automne 2016 n'avaient pas impacté ce même budget, il y aurait trente mille euros d'excédent.

**M. HALBOUT** signale ainsi que, si ces dépenses n'étaient pas imputées au budget 2016, la Faculté aurait un budget excédentaire de 30 mille euros.

**M. HALBOUT** remercie à nouveau **Mme VILLANUEVA-THERON** et **M. GUEVELLOU** ainsi que leurs équipes pour la qualité du dialogue budgétaire qui a été apprécié et salué par tous !

**M. HALBOUT** ne prétend pas que tout va bien et rappelle le point d'alerte réalisé lors du précédent Conseil. L'année prochaine, la Faculté aura forcément plus d'étudiants - car un nombre plus important de bacheliers est prévu en 2017- et ces derniers devront être formés. En outre, le coût des fluides et des matières premières augmente, sans oublier celui des sorties terrain.

**M. HALBOUT** prévoit une hausse des besoins à hauteur de cent mille euros pour le budget 2018.

Pourtant, **M. HALBOUT** pense que certains se disent que cela n'est pas important, qu'il n'y aura simplement moins de projets pédagogiques en 2018 ...

Or, pour **M. HALBOUT**, il n'est pas possible de rester passif et d'attendre le « coup de massue » dû à l'augmentation des effectifs, en se disant que la Faculté arrivera toujours à faire face !

Selon **M. HALBOUT**, il faut absolument que la composante conserve les marges de manœuvre relatives aux projets pédagogiques.

**M. HALBOUT** signale que l'Université de Montpellier a bénéficié, comme l'ensemble des universités françaises, d'une hausse de ses crédits du fait de l'augmentation du nombre d'étudiants.

Pour le budget 2018, **M. HALBOUT** est convaincu qu'il faut d'ores et déjà anticiper une hausse globale de cent mille euros. Cette enveloppe supplémentaire ne pourra pas être justifiée par cent mille euros de ressources propres en plus. « *Celles-ci augmentent mais pas suffisamment !* ».

Au surplus, **M. HALBOUT** ajoute que la tendance au niveau de l'Université est, jusqu'à présent, de réduire les crédits de fonctionnement ...

Pour **M. HALBOUT**, un travail de sensibilisation est dorénavant indispensable : il compte sur l'ensemble des conseillers et la Direction de la Faculté des Sciences pour que celui-ci puisse commencer dès maintenant.

**M. HALBOUT** rappelle que l'Université de Montpellier dispose de 400 millions d'euros de budget. En conséquence, allouer 100 mille euros à la composante, qui voit son nombre d'étudiants augmenter, doit être une priorité : il convient donc de « sécuriser » cette somme, sans quoi la Faculté pourrait être en difficulté en 2018-2019.

Pour **M. ALI**, « *cette somme correspond à une petite dizaine de banquets ...* »

**M. HALBOUT** se retourne vers **M. FILHOL** et lui demande s'il souhaite rédiger une motion pour le prochain Conseil ...

**M. FILHOL** a déjà beaucoup de choses à faire mais si **M. HALBOUT** de désire, il peut s'en charger !

**M. HALBOUT** précise qu'il est possible de voter des choses mais, il y a tout de même une importante sensibilisation à mener et ce, à tous les niveaux.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

## 5. PROJETS PÉDAGOGIQUES

**M. HALBOUT** précise à l'auditoire que ce point est particulièrement important.

**M. HALBOUT** a mis à disposition de l'assemblée le document rédigé par **M. RETAGNON**, synthétisant l'ensemble des demandes relatives aux projets pédagogiques.

**M. HALBOUT** précise que, lorsqu'il est inscrit zéro comme pour le Département des Langues - DDL -, c'est que le projet n'est pas encore chiffré à ce jour. Par ailleurs, lorsqu'un Département d'enseignement est surligné en jaune cela indique que le projet est mutualisé avec un autre.

Avant de laisser la parole à **M. RETAGNON**, **M. HALBOUT** souligne que le total de ces projets correspond à près de 350 mille euros. La Faculté souhaite en satisfaire un tiers d'entre eux dans un premier temps, dès le mois de janvier.

**M. RETAGNON** informe les membres du Conseil que le tableau présenté ce jour, a déjà évolué - « *C'est du live !* » - car le DDL a communiqué le montant du projet. En conséquence, le document actualisé sera mis à disposition de l'assemblée très prochainement.

**M. RETAGNON** indique que trois lignes étaient prévues dans le budget 2017 :

- Projets pédagogiques sur dotation : 170 mille euros,
  - Evolution des pratiques pédagogiques : 120 mille euros,
  - Projets pédagogiques pris sur la taxe d'apprentissage : 100 mille euros,
- Soit un total de 390 mille euros de financement.

**M. RETAGNON** va procéder de la même manière que les années précédentes à savoir :

- une première tranche sera votée en janvier correspondant environ à 1/3 de la somme,
- une seconde tranche sera adoptée en juin,
- le reliquat sera validé en octobre.

**M. RETAGNON** présente la synthèse des projets réceptionnés et indique que ces derniers sont classés par ordre de préférence des Départements à l'exclusion EEA.

**M. FILHOL** remarque que la Chimie est surlignée en jaune.

**M. RETAGNON** indique que le point 3 du Département Chimie correspond à un appareillage du domaine de l'électro technique, d'où le surlignage en jaune. Comme la Chimie porte le Master Energie, cet appareil a sa place mais, il faudrait s'associer au Département EEA.

**M. FILHOL** confirme que le Département Chimie porte le Master Energie or la Chimie ne représente que 40% de ce master. Il serait intéressant que l'ensemble des partenaires respectent leurs engagements.

Concernant la Mécanique, **M. RETAGNON** explique qu'un grand nombre de projets sont mutualisés avec Polytech Montpellier, l'EEA et la Physique.

**M. HALBOUT** demande s'il y a des priorités parmi les cinq demandes.

**M. RETAGNON** lui répond négativement.

Concernant la Physique, **M. RETAGNON** précise que le projet surligné en jaune concerne la salle actuellement en rénovation au sein du bâtiment 12. Cette dernière est ouverte à plusieurs composantes - Polytech Montpellier et IUT de Montpellier-Sète - ainsi qu'aux Départements de la Faculté des Sciences - Chimie, EEA et la Physique -.

**M. HALBOUT** en conclut qu'il y aura des co-financements sur ce projet.

Sur les demandes présentées, **M. HALBOUT** retient qu'il peut y avoir des cofinancements en Mécanique et en Physique ; la Chimie étant « championne » pour obtenir des cofinancements !

**M. FILHOL** confirme que cela est possible. Il a proposé une petite partie des achats à effectuer pour le Département.

**M. HALBOUT** souligne qu'il y a eu une interrogation lors de la réunion de Direction du mardi 6 décembre dernier. La Faculté avait, à la demande des Départements, identifié une ligne plus importante en fonctionnement pour les projets pédagogiques. Paradoxalement, ceux qui apparaissent sur le document de synthèse sont pour le coup essentiellement en investissement.

**M. BRETAGNON** note une différence avec les annotations qui ont été faites en investissement sur les demandes du DESTEEM, ce qui fait qu'on passe à 50 mille euros en fonctionnement et à 350 en investissement.

**M. BRETAGNON** croit que de nouveaux projets sont remontés.

**M. HALBOUT** donne la parole à **Mme ROLLAND** qui s'étonne de l'inversion des deux projets de Chimie.

**M. FILHOL** explique que ces derniers seront financés dans les prochains mois, sachant que d'autres actions sont en cours.

**M. HALBOUT** rappelle que **Mme ROLAND** l'avait interrogé sur l'affichage des projets pédagogiques, notamment pour ceux liés aux TICE et aux évolutions des pratiques pédagogiques. Un certain nombre de projets relevant de ces thématiques existent en BE. Il a bien vérifié, en lien avec les équipes du Département Informatique, que leurs demandes concernent plutôt du soutien en nature et non l'achat de logiciel ou des dépenses de fonctionnement.

Pour **M. DONY**, le soutien « humain » est effectivement la demande principale. S'il y a des reliquats, il présentera peut-être d'autres projets.

**M. HALBOUT** incite le Département Informatique à relayer alors les autres projets quand il le pourra.

**M. HALBOUT** rappelle que la demande principale concerne le soutien de la part de la DSIN.

**M. HALBOUT** souligne que quelques projets, notamment de BE, sont en lien avec les projets pédagogiques.

**Mme ROLLAND** note le projet du Département des Langues.

**M. HALBOUT** demande à l'auditoire s'il est suffisamment informé sur ce point.

**M. HALBOUT** indique que les Départements vont désormais « affiner » leurs demandes, notamment en termes de chiffrage des budgets.

**M. HALBOUT** reviendra ensuite devant le Conseil avec une proposition d'arbitrage qui aura été décidée au sein des Départements.

**M. HALBOUT** répète que si certains élus souhaitent suivre ce dossier et être associés à cet arbitrage, il y a deux possibilités :

- Comme la Direction suit, en premier lieu, les avis des Départements, il convient de prendre contact avec les Bureaux de ces Départements et de poser des questions ou de faire remonter les suggestions,
- Il est aussi possible de contacter directement la Direction de la Faculté des Sciences qui prendra en compte des remarques formulées ce jour en Conseil.

**M. HALBOUT** souhaite laisser les Départements d'enseignement prioriser leurs demandes avant que la Direction ne formule une proposition d'arbitrage au Conseil.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

## 6. VIE INSTITUTIONNELLE

**M. HALBOUT** souhaite aborder plusieurs points relatifs à la Vie Institutionnelle.

### a- Échéances électorales

Comme il l'avait évoqué lors du précédent Conseil, **M. HALBOUT** explique que la période de transition arrive à sa fin. Cela fait déjà deux ans que l'Université de Montpellier existe. Aussi, le phasage a pu être réalisé et **M. HALBOUT** ne compte pas, ce jour, réaliser un bilan de cette action. Le seul point sur lequel il désire insister est que cette transition s'est faite, pour la Faculté des Sciences de Montpellier, « sans gros à-coups ».

**M. HALBOUT** indique qu'il est temps d'envisager « *la suite* » : pour cela, il souhaite proposer à l'assemblée un calendrier électoral.

**M. HALBOUT** rappelle, sur ce calendrier, les dates des dernières élections depuis 2010. Pour disposer d'un phasage et que l'ensemble de la communauté soit informée, **M. HALBOUT** suggère de lancer, lors du Conseil de janvier, la campagne pour l'élection du Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier. Ce scrutin interviendra ensuite à l'occasion du Conseil du 22 février pour une prise de fonction le 6 mars. Cela permettra d'opérer une transition entre l'ancienne équipe et la nouvelle.

**M. HALBOUT** note que la Faculté restera sur ce timing, ce qui permettra de renouveler la totalité du Conseil en 2018 ; le collège des usagers en 2020 et d'élire un nouveau Directeur en 2022 après renouvellement de l'assemblée dans sa totalité.

**M. HALBOUT** souhaitait communiquer sur ces dates afin que **M. GUEVELLOU** élabore le calendrier en toute transparence. **M. HALBOUT** pense que « *les dates énoncées ne sont une découverte pour personne dans cette salle ...* »

**M. HALBOUT** propose d'officialiser ce jour les dates du 18 janvier pour le lancement de la campagne et celle du 22 février pour l'élection du Directeur de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** et **M. GUEVELLOU** ont choisi ces dates afin que cela ne « *tombe* » pas lors des examens ou des vacances scolaires.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

#### b- Statuts de la Faculté - votés en Conseil du 16 novembre 2016

**M. HALBOUT** rappelle que lors de la précédente séance, le Conseil a adopté les nouveaux statuts de la Faculté des Sciences. Comme des modifications avaient été réalisées sur le texte, **M. HALBOUT** a mis à disposition, à titre d'information, le document des nouveaux statuts tel qu'il a été transmis à la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** souligne que la DAGI devrait reprendre l'ensemble des points débattus en Conseil.

**M. HALBOUT** indique que **M. GUEVELLOU** travaille sur ce texte depuis plusieurs mois.

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que le texte présenté sera ensuite soumis aux différentes instances de l'Université de Montpellier - CT et CA - pour être définitivement validé.

« Mis à part de petites coquilles », **M. HALBOUT** ne voit pas ce qu'il pourrait modifier sur ce texte.

**M. HALBOUT** tiendra informer l'auditoire de l'évolution de ces statuts.

#### c- Vote de conventions

**M. HALBOUT** précise que ce point nécessite un vote de la part du Conseil. Quatre conventions de partenariat sont par conséquent proposées aujourd'hui.

**M. HALBOUT** présente tout d'abord la convention CPGE avec le lycée La Merci, établissement privé sous contrat d'association.

**M. HALBOUT** a rencontré la Directrice de cet établissement - **Mme Isabelle Malbet** - récemment et il convient de contractualiser aujourd'hui.

**M. HALBOUT** explique que cette convention permet aux étudiants inscrits en CPGE au lycée la Merci de disposer des mêmes droits que l'ensemble des étudiants inscrits en CPGE.

**M. MANCHERON** s'interroge sur le fait de savoir pourquoi il « *faut* » signer cette convention.

**M. HALBOUT** lui répond que c'est une demande institutionnelle.

Pour **M. MANCHERON**, cette convention pose un souci mais qui n'est pas, et il entend le préciser, du fait des étudiants : « *j'ai de plus en plus de mal avec les établissements privés subventionnés par l'Etat* ».

**M. HALBOUT** rappelle que cet établissement est sous contrat et qu'à cet effet, il est soumis au contrôle de l'État.

Pour **M. MANCHERON**, offrir à ces établissements des avantages et ressources est véritablement « gênant » ; surtout lorsque l'Education nationale réduit les moyens alloués aux établissements publics et leur demande en plus, d'en donner aux établissements privés ... Cela lui pose un vrai problème !

**M. MANCHERON** ne pense pas être le seul dans ce cas ...

**M. MANCHERON** rappelle que lors de cette séance, un manque à gagner budgétaire dans les prochaines années d'un montant de 100 mille euros a été évoqué. « *Doit-on disposer d'un budget réduit et allouer en plus des ressources ?* »

**M. MANCHERON** imagine que si l'Université demande cela, c'est qu'elle a ses raisons mais encore une fois, cela le gêne beaucoup.

**M. HALBOUT** a proposé avec **Mme FRISOU** et **M. GUEVELLOU** une convention « à minima » : en termes de moyens, il y a peu d'investissement.

**M. HALBOUT** explique que cette convention a été rédigée pour que les étudiants souhaitant se réorienter puissent intégrer les licences de la Faculté dans les mêmes conditions que les étudiants de CPGE.

**M. HALBOUT** note qu'il ne s'agit pas de « *mauvais étudiants* ». Il leur est proposé une sécurisation de leur parcours.

Au-delà des seuls principes relatifs au soutien à l'enseignement privé sous contrat, **M. HALBOUT** explique qu'il y a aussi derrière cette convention, une responsabilité vis-à-vis des lycéens et des futurs étudiants qu'il ne faut pas laisser dans une impasse.

**M. HALBOUT** propose donc le vote de cette convention en séance ce jour.

Pour **M. MANCHERON**, cela fait partie des choix d'orientation. Il prend l'exemple d'un étudiant qui décide de faire une classe préparatoire. Ce dernier sait que cela correspond à un Bac+0 mais que ce niveau lui permettra de présenter des concours et d'avoir accès à des passerelles.

**M. MANCHERON** indique qu'un jeune qui s'inscrit au lycée La Merci a fait un choix d'orientation très particulier. Il n'y va pas pour des convictions religieuses mais, pour une question de niveau car il estime que celui de l'institution publique n'est pas à la hauteur. Avec cette convention, on leur octroie donc une « *roue de secours* » en cas d'échec.

**M. MANCHERON** insiste : cela lui pose un problème « *existential* » !

**M. VINDOLET** approuve les propos qui viennent d'être dits.

**M. VINDOLET** rappelle que les élèves qui sont en classe préparatoire au lycée Joffre ont accès aux inscriptions à l'Université pour intégrer une licence contrairement au lycée La Merci.

**M. HALBOUT** explique les étudiants inscrits en CPGE dans un établissement privé sous contrat avec l'Etat ne sont pas obligés de s'inscrire à l'Université. Ils bénéficieront des passerelles s'ils sont inscrits à l'Université mais ils ne sont pas obligés de s'inscrire.

**Mme FRISOU** ajoute qu'une mention a été adjointe dans la convention, précisant que toute inscription est systématiquement présentée au Directeur adjoint en charge des licences pour validation.

**M. VERNICOS** lit que le partenariat peut porter sur l'initiation des lycéens à la recherche. **M. VERNICOS** fait le lien avec le collège Simone Veil avec qui la Faculté a monté un dispositif et dont **M. HALBOUT** a informé l'assemblée.

**M. VERNICOS** rejoint les propos de **M. MANCHERON** : si les élèves veulent disposer des accords et de ces apports, il leur faut s'inscrire dans des établissements publics avec lesquels ces accords ont été mis en place. Le choix d'aller dans un lycée privé et ce, quelles qu'en soient les motivations, « *dérange* » **M. VERNICOS**, surtout lorsqu'on considère les moyens alloués par l'Etat ...

**M. VERNICOS** ne comprend pas pourquoi favoriser ces personnes alors que ces dernières considèrent l'enseignement public comme insuffisant.

**M. VERNICOS** s'oppose donc à cette convention.

**M. FILHOL** s'interroge : « Qui pourra bénéficier de cette conventions ? »

**M. HALBOUT** lui répond que les étudiants qui sont hors convention ne le pourront pas : la convention ne concerne que les étudiants inscrits.

**M. FILHOL** pose une nouvelle question : « Est-il possible de refuser des élèves inscrits à la Faculté des Sciences ? »

**M. HALBOUT** rappelle que l'inscription est possible sous réserve d'un avis pédagogique. Cette clause a été ajoutée par nos soins alors que celle-ci n'est pas mentionnée dans les autres conventions CPGE.

**M. FILHOL** note que ces étudiants peuvent donc voir leur demande d'inscription refusée.

**M. HALBOUT** rappelle que ces derniers ne sont pas obligés de s'inscrire à la Faculté des Sciences.

**M. MANCHERON** compare leur situation à celle d'un commercial qui tape à la porte : dès qu'il est entré... c'est trop tard !

**M. FILHOL** est gêné car il s'agit ici de jeunes de 18 ans... Pour quel motif **M. MANCHERON** refuserait-il l'inscription à ces étudiants ?

**M. MANCHERON** ne refuse pas ces derniers mais la convention en tant que telle. L'étudiant a tout à fait le droit de s'inscrire en première année au sein de notre UFR.

**M. FILHOL** insiste : « Quelle logique permet de refuser cette convention ? »

**M. MANCHERON** pense que ces institutions ne soutiennent ni l'Education nationale ni l'Enseignement supérieur et diminuent considérablement les budgets et les postes. Elles imposent des réformes à la moralité et aux ambitions douteuses.

Pour **M. MANCHERON**, nous arrivons à des systèmes où il devient plus intéressant de s'inscrire dans des établissements privés en raison des moyens qui leur sont alloués. En outre, on permet aux usagers de ces derniers d'être accueillis à la Faculté des Sciences.

**M. MANCHERON** fait référence aux universités américaines où il existe deux niveaux ... Que va-t-on faire ? Autoriser les étudiants ayant fait leurs études dans le privé à s'inscrire ensuite à l'Université sans problème ?

**M. MANCHERON** prend l'exemple de l'Ecole 42 qui ne distribue pas de diplômes. Il reconnaît la qualité de l'enseignement qui y est dispensé ainsi que le bon niveau des étudiants. Ces derniers mériteraient très probablement d'avoir accès à des passerelles.

**M. FILHOL** est entièrement d'accord avec **M. MANCHERON** à ce propos.

Pour **M. FILHOL**, « taper » sur l'école privée car l'école publique est mal traitée va-t-il améliorer le sort de cette dernière ?

**M. MANCHERON** ne le croit pas.

**M. FILHOL** rappelle que l'enseignement public a très peu d'énergie. Il préférerait se concentrer sur le problème relatif à l'amélioration du niveau au sein des établissements.

**M. FILHOL** constate que l'école publique actuelle ne correspond malheureusement pas à celle que les conseillers ont pu connaître, ce qui est un vrai problème.

Pour **M. FILHOL**, se dépenser pour cinq personnes par an revient à perdre beaucoup d'énergie pour rien.

**M. VERNICOS** ne souhaite pas gaspiller son énergie ailleurs !

**M. HALBOUT** propose aux conseillers d'avancer dans l'ordre du jour.

**M. HALBOUT** précise que cette convention peut effectivement mettre mal à l'aise et que ce texte relève d'une commande...

**M. IMBERT** a un problème sur le fond : ce type de convention a été signé avec d'autres lycées. Il n'y a pas ici de grosses modifications.

Sur cet argument, **M. IMBERT** rejoint la discussion qui vient d'avoir lieu : il n'y a aucune raison de signer ce texte avec quelque lycée - ou classe préparatoire - que ce soit lorsqu'il s'agit d'un « parachute doré » qui ne sera que très peu utilisé.

Sur le fond, **M. IMBERT** ne comprend pourquoi il convient de signer cette convention... « *S'agit-il d'une obligation ?* »

Si l'avis du Conseil est requis, **M. IMBERT** suggère que l'auditoire vote contre cette convention, comme cela aurait dû être fait pour les autres textes - et pas uniquement parce qu'il s'agit ici d'un lycée privé. De manière générale, on constate que les moyens sont donnés aux classes préparatoires et non aux Universités !

Pour **M. VINDOLET**, les frais d'inscriptions posent un réel problème ! On ne peut imposer à une école publique comme le Lycée Joffre, ayant une classe préparatoire, que tous les élèves s'inscrivent en Université alors qu'on ne l'impose pas aux écoles privées.

**M. THALER** note que tout cela est inscrit dans la convention.

**M. HALBOUT** propose de voter globalement les trois autres conventions et de dissocier celle-ci.

**M. HALBOUT** suggère de procéder au vote concernant le partenariat entre le Lycée Notre Dame de la Merci et l'Université de Montpellier

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 1

Défavorable : 19

Favorable : 0

Le Conseil d'UFR donne un avis DÉFAVORABLE la convention de partenariat entre le Lycée Notre Dame de la Merci et l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** avait déjà alerté l'Université sur le problème posé par cette convention.

Pour **M. IMBERT**, ce vote comporte un réel message.

**M. HALBOUT** relayera les éléments présentés en Conseil.

**M. THALER** demande si les conventions avec les lycées publics comme Joffre ont été adoptées ou rejetées.

**M. IMBERT** lui répond que ces dernières ont été validées.

**M. THALER** note que le Conseil a rejeté la convention avec le Lycée Notre Dame de la Merci alors que d'autres, identiques, ont été approuvées ...

**M. IMBERT** regrette cela.

**M. HALBOUT** présente les trois autres conventions disponibles sur l'ENT du Conseil :

- l'Université de Los Landes - Colombie et l'Université des Montpellier,
- Domaine d'O et l'Université de Montpellier, convention lui tenant à cœur,
- l'Association Perpignan Pour la Culture Mathématique et l'Université de Montpellier.

**M. HALBOUT** précise que le matériel prêté n'est pas indiqué dans la convention avec l'Association Perpignan pour la Culture Mathématique et demande à l'Assemblée de faire confiance aux collègues traitant cette convention.

**M. HALBOUT** pense que ces trois textes poseront moins de problèmes que le précédent et cède la parole aux conseillers.

**Mme JOAB** regrette que la convention avec l'Université Los Landes ne soit pas rédigée en français.

**M. HALBOUT** précise que la version française est disponible dans la seconde partie du texte.

**M. IMBERT** regrette avec humour que la convention avec l'Université de Perpignan ne soit pas rédigée en catalan.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de procéder au vote des conventions de partenariat entre :  
- l'Université de Los Landes - Colombie et l'Université des Montpelliér,  
- Domaine d'O et l'Université de Montpellier,  
- l'Association, Perpignan Pour la Culture Mathématique.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 21

Les trois conventions susmentionnées recueillent un avis UNANIMITÉ de la part du Conseil d'UFR.

## 7. VIE DU CAMPUS

### a- Festisciences - 24 novembre 2016

**M. HALBOUT** indique qu'un bilan sera réalisé au mois de janvier par **Mme GAUCERAND** et **M. SOROT**. Toutefois, il propose de faire un rapide point sur cette manifestation.

**M. HALBOUT** rappelle à l'Assemblée que le Festisciences 2016 est intervenu le jeudi 24 novembre 2016 sur le campus Triolet. Cet évènement a été un véritable succès. Toutefois, un petit bémol est à noter concernant l'affluence à la conférence de **M. WALTER** : il aurait souhaité une mobilisation plus forte de la part des étudiants. Selon **M. HALBOUT**, la grosse averse qui a eu lieu avant son intervention a beaucoup joué.

Cependant **M. HALBOUT** se réjouit de la forte mobilisation de la part des étudiants, et ce, tout au long de la journée. Leur présence a notamment été forte lors du repas préparé par l'association Ouvre tête et offert par la Faculté des Sciences.

Concernant le speed dating des masters, **M. IMBERT** souligne que le lieu était trop petit : il convient de réfléchir à un autre endroit pour l'année prochaine.

**M. HALBOUT** rappelle que les associations étudiantes préparent un retour pour le prochain Conseil.

**Mme GAUCERAND** rencontre effectivement les associations ce jour même pour réaliser un débriefing sur la journée.

Pour **M. THALER**, le Campus Triolet ne dispose pas d'un lieu approprié pour accueillir les manifestations. « *Le plan Campus prévoit-il des aménagements dédiés ?* ».

**M. HALBOUT** lui répond que cela lui tient beaucoup à cœur. Dans le bâtiment qui va être construit, l'architecte a proposé un très grand hall ainsi qu'une très belle terrasse qui pourront être utilisés.

### b- Journée des Masters Chimie - 25 novembre 2016

**M. HALBOUT** a mis à disposition des conseillers le compte rendu tel qu'il a été rédigé par **Mme LARIONOVA**.

Pour **M. HALBOUT**, cette journée a également été un véritable succès, en témoigne le grand nombre d'étudiants présents !

**M. FILHOL** précise que la moitié des effectifs était présente, ce qui est positif pour une première fois !

**M. FILHOL** remercie le Président de l'Université ainsi que le Doyen de la Faculté de leur venue, qui a apporté une touche de solennité dans le cadre de cette cérémonie. Les discours étaient très bien et la journée dans son ensemble a témoigné d'une cohésion de groupe au sein de la mention Chimie.

**M. FILHOL** ajoute que les étudiants ont adoré être habillé en robe et effectué le lancer de chapeau - même si cette tradition est très américaine -.

**M. IMBERT** trouve cela ridicule et n'aime pas ce type de cérémonies : « *Celle-ci ne fait pas partie de notre culture !* »

**M. FILHOL** note que les étudiants ont beaucoup apprécié cette dernière, ce qui est le plus important...En outre, cette pratique remonte déjà à plusieurs années.

Pour **M. THALER**, le point « clé » de cette journée est la remise de diplôme.

**M. THALER** s'interroge sur le but de cette cérémonie : créer du lien, valoriser la formation ?

Eu égard au succès de cette journée, **M. FILHOL** informe que cette dernière sera renouvelée l'an prochain.

**M. THALER** reprend les propos de **M. FILHOL** : « *cet évènement permet de sensibiliser à cet esprit de groupe* ».

**M. THALER** note que le Président de l'Université de Montpellier n'est pas ridicule car il porte les couleurs de l'Université et de sa discipline. Il ne faut pas oublier que ce folklore est très ancien et découle des sociétés de savants universitaires qui avaient pour objectif, il y a plusieurs siècles, de se reconnaître entre anciens et nouveaux. L'esprit de cette robe était de donner une identité.

Pour **M. HALBOUT**, cette cérémonie ne se résume pas uniquement au fait de porter une robe ou non.

**M. FILHOL** répond que derrière le folklore qui peut paraître « drôle », il y a une réelle utilité à cette journée : celle de créer un esprit de groupe au sein du master sachant que celui-ci pourra être utile plus tard aux étudiants. Lors de cette journée, la conférence de **Mme GRISON** a également donné des perspectives en recherche ainsi que sur l'insertion des étudiants dans le secteur de la Chimie verte.

Outre le folklore, **M. HALBOUT** retient surtout de cette journée l'exposé de Mme Grison, la présentation du Pôle chimie et les témoignages d'anciens étudiants.

**M. VERNICOS** est mitigé et conscient que l'Université a abandonné le formalisme au profit d'un rite de remise de diplôme.

**M. MANCHERON** insiste sur la reconnaissance et la valorisation du diplôme. Le fait d'aller chercher son diplôme en attendant assis sur une chaise dans un couloir dévalorise le document. Les médecins, les juristes, les ingénieurs et tous ceux qui ont des cérémonies de remise de diplôme sont fiers de ce dernier et l'affichent dans leur bureau.

**M. MANCHERON** ne sait pas où sont ses propres diplômes ... Mais s'il avait eu une cérémonie, il les aurait sans doute affichés !

Pour **M. MANCHERON**, la cérémonie permet de conférer une valeur au diplôme : il s'agit d'un affichage.

**M. DONY** va dans le sens de **M. MANCHERON** et se positionne en faveur des cérémonies : cela permet de donner un peu de prestige à notre institution.

**M. ALI** note que les étudiants sont fiers de participer à une cérémonie. L'aspect symbolique de ce type d'évènement participe à une identification à l'Université. Ainsi, l'étudiant est fier d'étudier dans cet établissement ... ses frères et sœurs le seront également !

**M. ALI** fait référence aux autres pays dans lesquels il existe cette fierté de faire partie de son université.

**M. HOFFMANN** ajoute qu'indépendamment de cet aspect identitaire, il existe un fort taux d'étudiants qui ne sont pas venus chercher leur diplôme dans les années 80 – 90 ! La remise des diplômes est donc importante pour que les étudiants puissent le détenir dès la fin de leur cursus et pas après dans 10 ou 20 ans !

Pour **M. HOFFMANN**, la remise des diplômes fait non seulement partie de cette « démarche identitaire » mais permet aussi à l'étudiant de posséder l'élément dont il a besoin pour poursuivre sa carrière.

**M. HOFFMANN** conclut en indiquant que robe ou pas robe, là n'est pas le problème : il convient juste de marquer le coup !

**M. FILHOL** a noté que les étudiants sont parfois victimes d'auto-censure. Le fait de faire venir des anciens élèves ayant réussi les a motivé à venir.

**M. HALBOUT** propose de passer au dernier point avant de clore cette séance.

**c- Rencontre anciens Masters Mécanique - 2 décembre 2016**

**M. HALBOUT** explique que le Département de Chimie n'est le seul à se lancer dans ce genre de manifestation. Le Département Informatique organise une journée de mise en relation avec les entreprises et depuis quelques années, le Département Mécanique met en place des manifestations de fin d'année similaires à celles du Département de Chimie.

**M. HALBOUT** explique que le Département a organisé le vendredi 9 décembre dernier une journée de remise des diplômés, au cours de laquelle sont intervenus les anciens étudiants ainsi que les responsables d'entreprises. La journée était sous un autre format que celle du Département de Chimie. Chaque étudiant est intervenu pour expliquer ce qu'il voulait faire, ce qu'il était en train de faire, comment il se projetait dans son futur emploi ...

Pour **M. HALBOUT**, organiser ces journées au niveau des Départements est le bon format : le réaliser à l'échelle de la Faculté des Sciences serait quelque chose de gigantesque et d'impersonnel.

**M. HALBOUT** ajoute que le master Sciences de numérique pour la santé ainsi que les CMI organisent également ce type de manifestation. Concernant les CMI, ce dispositif étant encore très récent, il y avait très peu de diplômés. **M. HALBOUT** espère qu'il y aura de nouvelles cérémonies pour cette formation.

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur HALBOUT** propose que la 5ème séance - année universitaire 2016 - 2017 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - soit levée à 11h00.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **17 janvier prochain**.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 272	Mercredi 17 janvier 2017 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES
<p>1. <b>Membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier,</b> 2. <b>Philippe AUGE</b>, Président UM, 3. <b>Bruno FABRE</b>, Vice-président du Conseil d'Administration UM, 4. <b>Jacques MERCIER</b>, Vice-président chargé de la Recherche UM, 5. <b>Jean-Patrick RESPAUT</b>, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM, 6. <b>Christian LAGARDE</b>, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM, 7. <b>Timothée DANIEL</b> Vice-président étudiant UM, 8. <b>Philippe LASHERMES</b>, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM, 9. <b>Pascale SAURET</b>, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM, 10. <b>Sébastien PONS</b>, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM, 11. <b>Yves CORREC</b>, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM, 12. <b>Claude BAGNOL</b>, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM, 13. <b>Charles PINERO</b>, Directeur des Ressources Humaines UM, 14. <b>Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS</b>, 15. <b>Chefs de Service FdS.</b></p>

Document référencé : Direction SG/CF/GG - Conseils 260 à 270, n° 271 - 7 décembre 2016 -